

73^e session du Comité régional de l'Europe de l'OMS, Astana, Kazakhstan, 24-26 octobre 2023

4. Cadre d'action sur les personnels de santé et d'aide à la personne dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030

Par cette déclaration commune, notre consortium d'organisations d'infirmières et de sages-femmes, s'exprimant au nom des millions de personnels infirmiers et obstétricaux dans le monde, soutient la résolution visant à adopter le Cadre d'action sur les personnels de santé et d'aide à la personne dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030.

Le rapport du CII intitulé *Se relever pour reconstruire* (2023) corrobore le rapport *Time to Act* de l'OMS Europe et lance un appel clair à l'action : sans un investissement substantiel dans des personnels infirmiers et obstétricaux bénéficiant d'un soutien adéquat, l'objectif consistant à restaurer et reconstruire les systèmes de santé après la pandémie de COVID-19 restera hors d'atteinte. Conformément à la déclaration de Bucarest sur les personnels de santé et d'aide à la personne, nous donnons la priorité à l'équité en matière de santé, à des mécanismes solides de réglementation des professions infirmière et obstétricale, à la formation des infirmières et des sages-femmes, à la santé mentale des agents de santé et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Nous appelons les États Membres à s'efforcer d'atteindre l'autosuffisance en personnels de santé afin d'alléger le fardeau du recrutement d'infirmières et de sages-femmes des pays à faible revenu vers les pays riches.

Les États Membres devraient se doter de mécanismes réglementaires solides pour garantir la compétence et le perfectionnement professionnel des infirmières et des sages-femmes, sur la base de la directive de l'Union européenne sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. L'investissement dans la formation des infirmières et des sages-femmes est nécessaire pour garantir une réserve durable de personnels qualifiés. Les États Membres devraient aussi investir dans le leadership, en commençant par nommer des responsables des services infirmiers et obstétricaux au niveau gouvernemental, avec un budget pour investir dans ces services.

La Charte pour le changement (2023) du CII complète le Cadre d'action de l'OMS en mettant l'accent sur dix mesures politiques que les gouvernements et les employeurs doivent prendre pour investir dans la profession infirmière et la protéger, en

garantissant des soins équitables et centrés sur les personnes, des conditions de travail sûres ainsi que la reconnaissance du rôle des infirmières et des sages-femmes, en tant que contributions essentielles à des systèmes de santé de haute qualité. Agissons collectivement sur ces priorités pour renforcer les systèmes de santé et défendre le bien-être non seulement des infirmières et des sages-femmes, mais aussi celui des communautés qu'elles servent.

Le **Conseil International des Infirmières** (CII) est une fédération de plus de 130 associations nationales d'infirmières (ANI), représentant plus de 28 millions d'infirmières et d'infirmiers dans le monde. Géré par des infirmières pour des infirmières, le CII œuvre dans le but de garantir des soins de qualité pour tous, des politiques de santé solides, le progrès du savoir infirmier et l'existence d'une main-d'œuvre infirmière compétente et satisfaite.

Le **Forum européen des associations nationales d'infirmières et de sages-femmes** (EFNNMA) est la voix commune des soins infirmiers et des sages-femmes dans la Région européenne de l'OMS. Il a été créé pour promouvoir le perfectionnement continu des professions infirmière et obstétricale dans tous les États Membres de la région, en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS.

L'**Association européenne des étudiants en soins infirmiers** (ENSA), voix des associations nationales d'étudiants et des organismes étudiantins en Europe, a été créée pour promouvoir une formation en soins infirmiers de qualité en Europe et défendre les droits des étudiants en soins infirmiers.